



LES EMPLOIS « STAPS » DU « PLAN DEVELOPPEMENT EMPLOI »

Le Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, le Ministère de la santé et de la solidarité, le Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative ont mis en place un " Plan de développement de l'emploi sportif qualifié, pour la pratique des activités physiques et sportives ".

Ce plan consiste à la création de 1000 postes en Contrat Accompagnement à l'Emploi (CAE), pour les étudiants de la filière universitaire STAPS (Sciences Techniques des Activités Physiques et Sportives) en fin de formation, notamment dans les mentions " Entraînement sportif ", " Management et Gestion du sport ", " Activités physiques adaptées ", à la recherche d'un premier emploi dans les associations sportives.

Texte sur le plan de développement de l'emploi sportif [...], dans son intégralité.